



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2025

Le TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués 25 juin 2025, se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de Monsieur Christian DUCCESCHI, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE.

Pouvoirs : M. Rémi GOUDARD à M. Christian DUCCESCHI, M. Stéphane VIVIER à M. Yves CHOMIER

Absents excusés : Mme Sandrine THERASSON, M. Olivier VALLET

Absents non excusés : M. Christophe THELISSON

Soit DIX membres présents, DOUZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance : Mme Myriam THEVENON

1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2025*

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité

2- *Subventions aux associations*

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune a droit à une subvention de 350€ pour la formation BAFA ou BAFD par la CAF Loire dans le cadre du bonus territoire. Si elle ne l'utilise pas, elle peut en faire bénéficier le centre de Loisirs.

Le centre de loisirs nous a transmis leurs données réelles BAFA/BAFD pour l'année 2024. ; soit un BAFA Approfondissement.

La CAF suite à la réception du bilan a versé à la commune 350 € pour une session réalisée en 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de subvention de l'ESDT.

Grace au nouvel éclairage ils ont constaté par rapport à la saison passée une belle économie énergie et financière sur l'électricité.

Ils ont besoin de subventions car ils ont de moins en moins de bénévoles pour créer des animations extra sportives et pour les années à venir ils souhaitent arrêter d'organiser des bals suite à divers problèmes survenu lors des dernières soirées donc ils auront moins de rentrées d'argent dans leur caisse.

L'ESDT nous a transmis le bilan de la saison 2024-2025, ils ont un résultat de 1 023,23 €.

Le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 350 € au centre de loisirs et une subvention de 700€ à l'ESDT

3- Création d'un emploi non permanent pour le service périscolaire lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'effectif fluctuant du service d'accueil périscolaire nécessite ponctuellement en cours d'année le recours à du personnel supplémentaire afin de respecter les normes d'encadrement des enfants.

Ce type de recrutement temporaire sur emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, le contrat pouvant être renouvelé dans cette limite au cours d'une période de 18 mois consécutifs.

Approbation à l'unanimité

4- Convention de mise à disposition d'un salarié par l'AFR Doizieux La Terrasse sur Dorlay

Monsieur le Maire expose au conseil que la directrice du service du périscolaire mise à disposition par l'AFR Doizieux La Terrasse sur Dorlay ne renouvelle pas sa mise à disposition pour la prochaine année scolaire.

Nous avons un agent qui va être formé au poste de directrice du périscolaire, la semaine 35, Mme Gacon nous a fait part que le tuilage peut se faire sur une demi-journée soit environ 4h maximum. Il y a lieu de faire un avenant pour cette mise à disposition.

Approbation à l'unanimité

5- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et DICRIM – La Terrasse sur Dorlay.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure, et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS de la commune datait de l'année 2016, il y avait lieu de le mettre à jour. Les mises à jour doivent être effectuées tous les 5 ans.

Ce plan communal de sauvegarde est accompagné d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention du grand public, conformément aux articles R. 125-10 et R. 125-11 du code de l'environnement qui précisent le contenu et la forme des informations à porter à la connaissance du public.

Ce document, a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis.

Le DICRIM de La Terrasse sur Dorlay s'attache particulièrement à expliquer ce qu'est un risque majeur, le qui fait quoi, le plan communal de sauvegarde, les moyens d'alerte et information de la population ainsi que les bons réflexes à avoir en cas de crise.

Approbation à l'unanimité

6- Travaux de reprise d'Eclairage lors de la dissimulation chemin des Carrières

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de reprise d'Eclairage lors de la dissimulation chemin des Carrières

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement : Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Eclairage chemin des Carrières	3 189 €	56.0 %	1 786 €

Approbation à l'unanimité

7- Questions diverses

- Semaine d'animation du 15 au 29 juin

Le bilan de la semaine d'animation est très positif grâce à la mobilisation de tous les acteurs : la commission animations, les commerçants, les associations, les particuliers, le personnel communal et tous les bénévoles qui n'ont pas compté leur temps pour faire de cet événement une réussite.

- Fortes chaleurs

En raison des fortes chaleurs de ces derniers jours, les températures sont élevées tant à l'intérieur des classes qu'à l'extérieur.

La commune a acheté plusieurs ventilateurs pour équiper les salles de classe, ainsi qu'un voile d'ombrage pour la cour de l'école maternelle.

Ces équipements constituent une solution de dépannage.

Nous allons consulter un professionnel pour qu'il nous fasse un devis pour installer des équipements pérennes du type stores.

Une réflexion est engagée pour l'avenir et plusieurs solutions sont à l'étude.

- Recensement

Le recensement de la population dans notre commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Nous avons contacté La Poste qui peut assurer le recensement. Nous avons déjà reçu le commercial du secteur qui nous a présenté cette prestation.

Nous allons recevoir le responsable pour avoir un chiffrage précis.

- Travaux au fond de la place suite aux inondations du 17 octobre 2024

L'entreprise SUEZ nous a informés qu'une étude géotechnique par un cabinet spécialisé devait être réalisée, en sus de ses prestations, ce qui engendre un coût supplémentaire important.

Nous avons contacté l'entreprise de travaux publics qui nous avait fait les devis pour le dossier DSEC. Celle-ci nous a informés que cette étude géotechnique était obligatoire pour qu'elle puisse garantir ses travaux.

- Plantations sur les parcelles 7 et 8

Suite à la coupe sanitaire réalisée en 2024, l'ONF nous a proposé un plan de plantation.

Le choix des essences à planter doit concilier l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et la génération de revenus d'exploitation pour la commune.

Par ailleurs, nous avons besoin de devis pour le nettoyage pour les années +2 et +3 qui feront suite à la plantation.

Nous pourrions alors lancer les demandes de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33

Fait le 07/07/2025

Le Maire



Le secrétaire de séance



